

UNIVERSITÉPALACKÝD'OLOMOUC

FACULTÉDESLETTRES

DépartementdesÉtudesromanes

DenisaFormanová

Euro-unemonnaiecommune

Mémoiredelicence

Directeurdumémoire:Mgr.AurélieDubois

OLOMOUC2010

Anotace

Příjmení a jméno:	Formanová Denisa
Katedra:	KRF-Katedra romanistiky, Filozofická fakulta
Název práce:	Euro-společná měna
Název angličtině:	Euro-a common currency
Vedoucí práce:	Mgr. Aurélie Dubois
Jazyk práce:	Francouzština
Rok obhajoby:	2010
Počet stran:	54
Klíčová slova:	Euro, měna, Evropská unie, peníze, bankovky, mince
Anotace práce:	Bakalářská práce „Euro jako společná měna“ zkoumá problematiku společné evropské měny - Euro. Práce je členěna do tří hlavních částí: historie a zavedení společné měny, práce Evropské centrální banky a emise peněz, dotazník: průzkum veřejného mínění. Cílem práce je analyzovat proces zavedení společné měny a popřít blížit její funkci. Výsledek této práce by měl podat ucelený obraz na společnou evropskou měnu i z pohledu českých obyvatel.
Klíčová slova angličtině:	Euro, currency, European Community, money, banknotes and coins
Anotace angličtině:	The bachelor thesis „Euro as the common currency“ examines the issue of the European common currency - Euro. The work is divided into three principal parts: the history and introduction of the common currency, The European central bank and the emission of money, questionnaire: public opinion research. The subject of this work is to analyze the process of introduction of the common currency and approach its function. The results of the work should propose the integral picture of the European common currency also from the point of view of Czech inhabitants.

Déclaration

Je déclare que le présent mémoire de Licence est le résultat de mon propre travail et que toutes les sources bibliographiques utilisées sont citées.

Olomouc, le 5 mai 2010.

Signature:

Remerciement

J'aimerais bien remercier à Mme Aurélie Dubois de m'avoir encouragée tout au long de mon travail et d'avoir ensuite surveillé soigneusement la rédaction de la présente étude.

Sommaire

Introduction.....	7
1.L'Unionéconomiqueetmonétaire.....	9
1.1. Lesprincipesdel'UEM.....	9
1.1.1. LeplandeDelors.....	9
1.1.2. Letraitédemastrichtsur l'Unioneuropéenne.....	11
1.2. Lesétapsdel'UEM.....	12
1.2.1. Lapremièrephase.....	12
1.2.2. Ladeuxième phase.....	12
1.2.3. Latroisième phase.....	13
1.3. LeSEBCetlamonnaieunique.....	14
1.3.1. L'architecture dusystème.....	14
1.3.2. LesfonctionsduSEBC.....	15
1.3.3. Lamiseenplacedelamonnaieunique.....	16
1.4. Lazoneeuro.....	19
1.4.1. Lespaysdelazoneeuro.....	20
1.4.2. Lespayshorszoneeuro.....	21
2. Euro-unemonnaiecommune.....	21
2.1. LaBanquecentraleeuropéenne(BCE).....	22
2.1.1. LecadreinstitutionneldelaBCE.....	22
2.1.2. LescompétencesdelaBCE.....	24
2.1.3. L'indépendencedelaBCE.....	25
2.1.4. LeSystèmeeuropéennedebanquescentrales.....	25
2.2. L'émissiondesbilletssetdespièceseneuro.....	26
2.2.1. Euro-unemonnaieunique.....	26
2.2.2. Lesbilletseneuro.....	26
2.2.3. Lespièceseneuro.....	32
2.2.4. Passageàl'eurofiduciaire.....	40

3. Laquestionnaire.....	42
3.1. Lesquestionsposées.....	43
3.2. Lesrésultatsdelaquestionnaire.....	45
3.2.1. Lesrésultatsdepremièrescinquestions.....	45
3.2.2. Lesrésultatsdesquetionsn°6,7,8,9,10et11.	46
3.2.3. Résumédelaquestionnire.....	49
Conclusion.....	50
Bibliographie.....	52
Résumé.....	53
AnnexesI,II,III	

Introduction

Le 1^{er} janvier 1999, l'euro est devenu la monnaie de plus de 300 millions d'Européens. Au cours des trois premières années, l'euro a été une monnaie invisible, qui n'était utilisée qu'à des fins comptables, par exemple pour les paiements électroniques. Les billets et les pièces en euros ont été introduits le 1^{er} janvier 2002, date à laquelle ils ont remplacé, au taux de conversion fixes, les billets et les pièces libellés en monnaies nationales (franc belge, deutschemark, etc.).

L'euro est la deuxième monnaie au monde pour les transactions, derrière le dollar américain, et depuis décembre 2006 la première monnaie au monde pour la quantité de billets en circulation, avec 610 milliards d'euros.

Aujourd'hui, les billets et les pièces en euros ont un cours légal dans seize des vingt-sept États membres de l'Union européenne, y compris les départements d'outre-mer, les territoires et les îles qui font partie de certains pays de la zone ou des pays qui y sont associés. L'ensemble de ces pays forme la zone euro. Les micro-États sont Monaco, Saint-Marin et la Cité du Vatican utilisent également l'euro en vertu d'un accord formel conclu avec la Communauté européenne. Andorre, le Monténégro et le Kosovo font de même, mais l'utilisation de l'euro n'y est pas régie par une convention monétaire.

Pourquoi j'ai choisi l'euro pour mon mémoire ? C'est un thème très discuté de nos jours. D'après moi, ce thème est vraiment intéressant. Cela touche tous les citoyens européens. Car j'en suis pas seulement un citoyen tchèque mais aussi européen. L'euro - c'est une question d'intégration, de convergence des nations pas seulement au niveau économique mais aussi aux niveaux culturels et psychologiques.

La République tchèque n'est pas encore entrée dans la zone euro, mais elle est membre de l'Union européenne depuis le 1^{er} mai 2004, ce qui l'oblige à adopter l'euro. Actuellement, le gouvernement tchèque n'est pas capable de dire la date précise de l'adoption de l'euro comme monnaie officielle, on parle des années 2015 ou 2019. Tout d'abord elle doit accomplir les conditions de convergence pour pouvoir rentrer dans la zone euro.

L'Euro- une nouvelle monnaie commune! D'où vient cette idée? Où se trouvent les origines de l'euro? Comment le processus d'adhésion est-il réalisé? Qui assure le bon fonctionnement d'une politique monétaire? Qui est chargé de l'émission des billets et pièces en euros? Il y a plus de dix ans, les monnaies de onze Etats ont été remplacées par une monnaie unique. Est-ce qu'on peut parler du succès de ce passage, aujourd'hui?

Concernant la future introduction de l'euro en République Tchèque, cette problématique touche tous les citoyens du pays, parce que ce n'est pas seulement un problème économique mais aussi social. Il y a le risque de perdre sa propre identité. C'est pour cela que nous ajouterons à ce mémoire une dimension socioculturelle en posant cette question: Est-ce que les chèques sont plutôt pour ou contre l'introduction de l'euro dans leur pays?

Ce travail vous présentera d'abord l'histoire de l'introduction d'une monnaie unique commune, avec ses premières idées et ses premières conceptions de fonctionnement. Dans la deuxième partie, nous donnerons les informations essentielles concernant la Banque centrale européenne (BCE), ses missions principales, les organes dirigeants et son rôle dans la politique monétaire. La Banque centrale européenne et les Banques nationales de la zone euro composent Le Système européen de banques centrales (SEBC). Ce travail vous apportera également une description des billets et des pièces en euros. On décrira plus spécifiquement leur composition, des éléments de graphisme et des signes de sécurité. Dans la troisième partie, une partie pratique, je voudrai traiter de la problématique de l'adhésion de l'euro en République Tchèque. A l'aide d'un questionnaire diffusé auprès des tchèques, nous analyserons la situation actuelle et l'opinion publique.

1.L'Union économique et monétaire

L'Union économique et monétaire (l'UEM) constitue l'évolution économique et monétaire du traité sur l'Union européenne signé à Maastricht le 7 février 1992. Nous présenterons dans la première partie: les principes fondateurs de l'UEM, les étapes effectives de sa construction et, enfin, son architecture définitive. Le chapitre suivant décrira spécifiquement la mise en place de la monnaie unique dans le Système européen de banques centrales (SEBC). Et le dernier point parle de la zone euro et des pays de la zone euro.

1.1. Les principes de l'UEM

L'UEM proposée à Maastricht est l'aboutissement d'un processus engagé dès le début des années 1970. Le plan Werner, déposé devant la Commission en octobre 1970, est à l'origine des principes fondateurs de la construction monétaire européenne. Ce plan prévoyait une démarche par étapes vers la monnaie unique. Chaque étape serait caractérisée par un certain degré de convergence de performances économiques des États membres.

Le SME, mis en place en mars 1979, peut s'analyser comme une solution d'attente. L'Acte unique, signé le 28 février 1986, ne traite pas des aspects monétaires. Il crée un espace économique sans frontières. En effet, l'Acte unique introduit la libre circulation des biens et des services et des capitaux: un espace financier européen vient de naître.

L'objet du rapport Delors (1989) est de proposer un plan pour aller vers une union économique et monétaire. Le traité sur l'Union européenne (1992) va se fonder sur les propositions du plan Delors pour fixer la marche vers l'UEM.

1.1.1. Le plan de Delors

Afin de parvenir à cette union, le Conseil demande à Jacques Delors de présider un Comité ayant pour mission d'étudier et de proposer les étapes concrètes devant mener à cette union.

Le Rapport sur l'union économique et monétaire dans la Communauté européenne, souvent appelé Rapport Delors, était mis au Conseil européen de Madrid de juin 1989. Il faut souligner plusieurs points du plan Delors: a) adopter une démarche de continuité par rapport au passé ; b) développement parallèle des processus d'intégration économique et monétaire ; c) gradualisme pour aller vers la monnaie unique ; d) arrangements institutionnels importants ;

a) Une démarche de continuité

Le plan s'appuie sur l'histoire de l'intégration monétaire et accorde un rôle majeur à l'Acte unique.

b) Le parallélisme entre l'économique et le monétaire

L'union économique et l'union monétaire font partie intégrante et doivent être réalisées en parallèle.

Union économique

Le Rapport définit une union économique en quatre éléments (§25):

1. un marché unique avec libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux ;
2. une politique de concurrence et de renforcement des mécanismes de marché ;
3. des politiques communes d'ajustement structurel et de développement régional ;
4. une coordination de la politique macroéconomique avec des règles contraignantes en matière budgétaire ;

Union monétaire

Parlons de la définition par Rapport: «Une union monétaire est une zone monétaire dans laquelle les politiques sont gérées conjointement en vue d'atteindre des objectifs macroéconomiques communs.» Trois conditions sont nécessaires pour parvenir à une union monétaire (§22):

1. la garantie d'une convertibilité totale ;
2. la libération des mouvements de capitaux et l'intégration des marchés bancaires et autres marchés financiers ;

3. l'élimination des marges de fluctuation et la fixation des parités ;

c) Le gradualisme

Le plan de Delors prévoit trois étapes vers l'UEM. Aucun calendrier précis n'est fixé pour le passage d'une étape à l'autre. Seule la date de début de la première étape est fixée au 1^{er} juillet 1990.

d) Les changements institutionnels

Le Rapport présente des arrangements institutionnels. La principale nouveauté est le Système européen de banques centrales (SEBC). Le SEBC devrait avoir le statut d'une institution communautaire autonome.

1.1.2. Le traité de Maastricht sur l'Union européenne

Le traité sur l'Union européenne signé à Maastricht par les membres du Conseil européen du 7 février 1992 a été ratifié par l'ensemble des États membres. Ce traité fonde l'Union européenne, laquelle entre officiellement en vigueur le 1^{er} novembre 1993. Le traité reprend très largement, dans le domaine économique et monétaire, les orientations proposées par le rapport de Delors.

► Une monnaie unique

Le nom donné à la monnaie unique dans le traité de Maastricht est l'**'écu**. Plus tard, en 1995, la monnaie unique s'appellera **'euro**.

► Convergence nominale dans une économie de marché

Le traité accorde moins d'importance à la convergence des variables réelles (emploi, croissance) qu'aux convergences nominales (inflation, taux d'intérêt). Pour entrer dans l'UEM, il faut gagner le combat contre l'inflation. Le chômage n'est pas la première priorité.

► Un système de banques centrales indépendantes

Le SBCE est prévu pour gérer la monnaie unique. Ce système doit être indépendant des pouvoirs politiques. Le SBCE comprend la banque centrale européenne (la BCE) et l'ensemble des banques centrales nationales.

► **Undéroulement daté**

Les trois étapes vers l'UEM, telles qu'elles étaient prévues par le rapport Delors, sont reprises dans le traité. La nouveauté tient à l'existence d'un calendrier.

La première étape commence le 1^{er} juillet 1990, pour prendre fin le 31 décembre 1993. Elle se caractérise par un achèvement du marché intérieur. La deuxième étape se termine le 31 décembre 1996 ou deux années plus tard, le 31 décembre 1998. Au terme de cette étape, les économies doivent remplir les critères de convergence pour adopter une monnaie unique.

1.2. Les étapes de l'UEM

1.2.1. La première phase

La première étape a débuté le 1^{er} juillet 1990 pour se terminer le 31 décembre 1993. La phase 1 est une étape de préparation.

Le traité se caractérise dans sa première étape par deux ensembles de progrès à accomplir avant le passage à la phase 2: une plus grande convergence des politiques économiques des États membres et un renforcement de la coordination des politiques monétaires nationales.

1.2.2. La deuxième phase

La deuxième phase commence le 1^{er} janvier 1994. Cette étape est qualifiée de phase transitoire, elle prépare effectivement à l'entrée dans l'UEM. D'une part, les économies nationales devront suffisamment converger entre elles. D'autre part, tout devra être prêt pour la mise en pratique de la monnaie unique.

Dès le début de l'étape 2, un Institut monétaire européen (l'IME) est mis en place. Il doit préparer la monnaie unique. Son existence officielle remonte au 1^{er} janvier 1994.

L'IME est une institution originale née d'un compromis politique entre partisans et adversaires de la mise en place rapide d'une banque centrale européenne. On peut dire que l'IME est la future banque centrale européenne (BCE).

Il est doté de ressources propres, qui proviennent des banques centrales selon une répartition prévue pour la future BCE que nous verrons plus loin.

Les objectifs de l'IME sont: d'une part, il doit renforcer la coordination des politiques monétaires en vue d'assurer la stabilité des prix et de faciliter l'utilisation de l'écu; d'autre part, il est chargé de préparer la phase 3 de l'UEM.

1.2.3. La troisième phase

La marche vers l'étape 3 est irréversible. Aucun État membre ne peut empêcher la mise en place définitive de l'UEM.

Le traité énonce quatre critères de convergence à satisfaire pour entrer dans la troisième phase. Chaque pays devra les respecter. Ces critères sont les suivants:

- le critère de stabilité des prix ;
- le critère de situation des finances publiques ;
- le critère de participation au mécanisme de change du SME ;
- le critère de convergence des taux d'intérêt à long terme ;

Le traité prévoit deux procédures possibles pour entrer dans la phase 3 de l'UEM, chacune d'elles étant assortie d'une date fixe. La première est facultative, elle doit être terminée pour le 31 décembre 1996. La deuxième devient impérative, elle doit prendre fin au plus tard le 31 décembre 1998.

À partir de la phase 3, la politique monétaire est par définition unifiée au niveau de l'union. Par contre, les États membres continuent à conduire des politiques économiques. Ces politiques sont considérées comme une question d'intérêt commun. Elles sont coordonnées au sein du Conseil. On trouve aussi en phase 3 des principes (déjà prévus pendant la phase 2) de recommandations annuelles de la Commission pour les grandes orientations des politiques économiques des États membres.

1.3. Le SEBC et la monnaie unique

Nous savons déjà que l'objectif du Système européen de banques centrales (le SEBC) est de maintenir la stabilité des prix. Le SEBC gère la monnaie unique dans le cadre d'une politique monétaire dont il est responsable. Il est totalement indépendant du pouvoir politique.

La procédure de mise en place concrète de la monnaie unique a fait l'objet d'un « Livre vert » adopté par la Commission du 31 mai 1995.

1.3.1. L'architecture du système

► L'organisation du SEBC

Le SEBC est composé de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales. Elles agissent en toute indépendance par rapport aux instances communautaires et aux États.

Le SEBC est dirigé par les trois organes de décision de la BCE: le directoire, le conseil des gouverneurs et le conseil général.

Le directoire de la BCE

Le directoire comprend six membres: le président et le vice-président de la BCE, ainsi que quatre directeurs. Ils sont tous nommés par le Conseil européen, d'un commun accord, en fonction de leurs compétences. Leur mandat est de huit ans. Il est non renouvelable.

Le directoire met en oeuvre la politique monétaire conformément aux orientations et aux décisions arrêtées par le conseil des gouverneurs. Il assure la gestion courante de la BCE. Chaque membre du directoire dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité. Le président représente la BCE à l'extérieur. Il préside le conseil des gouverneurs.

Le conseil des gouverneurs de la BCE

Le conseil des gouverneurs comprend les membres du directoire et les gouverneurs des banques centrales qui participent effectivement à l'UEM. Le conseil des gouverneurs est l'organe « politique » de la BCE. Il définit la politique monétaire et le champ

d'intervention des banques centrales. Le conseil de gouverneurs décide normalement à la majorité simple. Chaque membre dispose d'une voix.

Le conseil général de la BCE

Le conseil général regroupe le président, vice-président du directoire et l'ensemble des gouverneurs des banques centrales.

► Les ressources en capitaleten réserves de change

Le capital

La BCE sera dotée, lors de sa constitution, d'un capital de 5 milliards d'euros, qui pourra être augmenté par la suite. Les banques centrales nationales sont seules autorisées à souscrire et à détenir le capital de la BCE. Le capital souscrit est exigible lorsque la banque nationale qu'il souscritent dans l'UEM.

Il existe une clé de répartition pour la souscription au capital. Cette clé s'applique déjà pour le capital de l'IME. La pondération attribuée à chaque banque nationale dépend de plusieurs facteurs.

Les réserves de change

La BCE est dotée par les banques centrales nationales d'une réserve de change pour intervenir sur les marchés des changes. La contribution de chaque banque nationale est fixée proportionnellement à sa part souscrite dans le capital souscrit dans le capital de la BCE. Chaque banque nationale reçoit de la créance équivalente à sa contribution effective aux réserves. Le conseil des gouverneurs détermine la dénomination et la rémunération de ces créances.

1.3.2. Les fonctions du SEBC

La fonction principale du SEBC est de définir et de mettre en œuvre la politique monétaire de la Communauté. Le traité lui attribue également d'autres missions.

La politique monétaire unifiée

La politique monétaire au sein de la zone euro est décidée et conduite par la BCE. Les banques centrales du SEBC appliquent cette politique dans leurs États.

La politique de change

La responsabilité de la politique de change entre l'UEM et le reste du monde est partagée entre le Conseil des ministres Ecofin et le SEBC (art. 109). Le Conseil des ministres décide, le SEBC applique. Ces décisions doivent toujours être compatibles avec l'objectif de stabilité des prix.

La gestion des billets et des systèmes de paiement

Le conseil des gouverneurs de la BCE est seul habilité à autoriser l'émission de billets de banque dans la Communauté.

Dans chaque système monétaire national, la banque centrale est au centre du mécanisme: la compensation fonctionne car chaque banque commerciale possède un compte auprès de la banque centrale. Cette logique s'applique au niveau de l'UEM, le SEBC étant chargé d'assurer l'effectivité et la bonne gestion de la compensation en euro grâce au système TARGET. Au total, TARGET permet les opérations de politique monétaire du SEBC et interconnecte les systèmes de paiements nationaux de la zone euro.

Le contrôle

Une des fonctions d'une banque centrale est d'être le dernier prêteur. Concrètement, cela signifie qu'elle fournit les liquidités en monnaie centrale nécessaires à la gestion des banques commerciales. Lorsqu'une crise vient, la banque centrale est tenue de continuer à approvisionner en liquidités. Le contrôle permet de réduire au minimum les risques de crise. Il consiste à surveiller de façon systématique l'activité des banques commerciales.

Le contrôle est assuré, selon les pays, par la banque centrale, par une institution indépendante. «Le SEBC, dit le traité, contribue à la bonne conduite des politiques menées par les autorités compétentes en ce qui concerne le contrôle des établissements de crédit et la stabilité du système financier» (art. 105.5).

1.3.3. La mise en place de la monnaie unique

Les textes officiels prévoient formellement la mise en place de l'euro dès l'entrée dans la phase 3. Mais il n'est dit que peu de choses sur les aspects pratiques et juridiques. Le mode de l'emploi pour le passage concret à la monnaie unique doit être préparé au cours de la

phase 2. Le Sommet de Madrid de décembre 1995 a fixé les échéances. Celui de Dublin de décembre 1996 a réglé les questions juridiques.

Nous connaissons les principes généraux qui préparent à la mise en place de la monnaie unique. Le mode d'emploi précis manque. Le traité exige que les aspects pratiques devront être réglés au cours de la phase transitoire.

La Commission a demandé à un groupe d'experts, dès le mois de mai 1994, un rapport sur le passage concret à l'euro. Les experts ont dû évaluer les problèmes pratiques liés à l'introduction de la monnaie unique. Il faut mentionner les plus importants:

- L'adoption de la monnaie unique est un choc sans précédent dans l'histoire de l'intégration monétaire. Pour réussir, il faut une totale adhésion du secteur privé.

- Les agents accepteront la monnaie unique sous deux conditions. D'une part, la monnaie unique doit apparaître comme la conséquence d'un progrès économique réalisé grâce à l'Union européenne. D'autre part, les agents économiques doivent être clairement informés sur les procédures qui seront suivies pour introduire l'euro.
- Il faut concilier l'impératif de rapidité avec les contraintes techniques. Tout ne se résoudra pas en un jour.
- L'introduction physique de la monnaie unique devrait être programmée par les étapes courtes et de façon stricte.
- La monnaie est à la fois unité de compte et monnaie de règlement. Chacune de ces fonctions portent des problèmes techniques. L'aspect unité de compte: cela concerne les comptes bancaires, les comptabilités, les contrats et les affichages de prix. L'aspect monnaie de règlement: cela concerne les transferts de la monnaie scripturale ou de l'utilisation manuelle de la monnaie fiduciaire. (Il y a environ 15 milliards de billets de banque et 100 milliards de pièces en circulation dans l'Union.)

Le calendrier retenu

Le Livre vert publié par la Commission le 31 mai 1995 a proposé aux États membres de progresser en trois phases pour imposer la monnaie unique. Plus tard, le Sommet européen de Madrid de décembre 1995 avait deux décisions à prendre: le nom de la monnaie future - l'**euro** et le calendrier définitif - on a suivi la procédure de la Commission. Au total, le calendrier précis qui a été retenu à Madrid est le suivant:

- 1) La liste des pays qualifiés pour l'euro sera établie le plus tôt possible au cours de l'année 1998. On sait que le mois de mai 1998 a été choisi. À cette date on fixe aussi le taux de change entre les monnaies participant à l'euro.
- 2) La troisième phase de l'UEM commence officiellement le 1^{er} janvier 1999 par la fixation irrévocable des parités.
- 3) Le 1^{er} janvier 2002 débute la mise en circulation des billets en euros. Six mois sont prévus pour cette opération, avant la fin des paiements en monnaie nationale, la période de «double circulation».
- 4) Le 1^{er} juillet 2002 le basculement définitif est complet vers l'euro.

Le statut de l'euro

Le Sommet de Dublin de décembre 1996 a permis de préciser le statut juridique de l'euro en se fondant, notamment, sur l'article 109L du Traité de Maastricht. À compter du 1^{er} janvier 1999, l'euro **devient la seule monnaie légale** des pays de la zone euro. L'euro est alors l'unité de compte unique du SEBC. Les unités monétaires nationales deviennent légalement des «subdivisions de l'euro». L'euro est divisé en cents.

Le 1^{er} janvier 1999, l'euro remplace les monnaies nationales sur la base des taux de conversion. Ceux-ci sont décidés (à raison d'un taux pour chaque monnaie) à l'unanimité des États qualifiés pour l'euro, et sont irrévocables. Le choix des taux doit respecter l'équivalence 1 écu = 1 euro au 31 décembre 1998, les parités bilatérales décidées en mai 1998.

La précision des taux de conversion est donnée avec six chiffres significatifs (par exemple:

1 euro = 6,55957 FF). Il est interdit d'arrondir les taux de conversion lors des opérations de conversion.

Les arrondis lors des opérations de conversions s'effectuent au cent supérieur ou inférieur, et au supérieur si le nombre se termine par cinq : ainsi, 3,974 donne 3,97 ; 3,975 ou 3,979 donnent 3,98.

Conversion de l'euro dans les anciennes devises des pays membres :

	Franc belge 40,3399		Deutsche mark 1,95583
	Drachme grecque 340,750		Peseta espagnole 166,386
	Franc français 6,55957		Livre irlandaise 0,787564
	Lire italienne 1936,27		Franc luxembourgeois 40,3399
	Florin néerlandais 2,20371		Schilling autrichien 13,7603
	Escudo portugais 200,482		Mark finlandais 5,94573
	Tolar slovénien 239,640		Lire maltaise 0,429300
	Livre chypriote 0,585274		Couronneslovaque 30,1260

1.4. La zone euro

La zone euro (qui fait partie de l'UEM) est une zone monétaire qui regroupe les pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie unique. Seize pays européens représentant près de 322 millions d'habitants font partie de la zone euro au 1er janvier 2009 (y compris les départements d'outre-mer, les territoires et les îles qui font partie de certains pays de la zone euro ou y sont associés).

Tous les Etats membres de l'Union ont vocation à rejoindre la zone euro. Les candidats à l'entrée dans la zone euro doivent passer au minimum deux ans dans le Mécanisme de Change Européen (MCE II), avec une parité proche de la parité centrale.

Ils doivent ensuite satisfaire les critères de convergence. L'adoption de la monnaie unique dans les pays membres qui ont rejoint l'Union après 2004 est décidée par le Conseil sur la base des rapports de convergence de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne, qui évaluent la situation des pays au regard des critères de convergence.

1.4.1. Les pays de la zone euro

Depuis le 1^{er} janvier 1999, onze pays de l'union européenne (l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal) ont abandonné leur monnaie nationale au profit de l'euro.

Le 1^{er} janvier 2001, ce sont douze pays qui appartiennent à la zone euro avec l'arrivée de la Grèce.

La Slovénie est devenue le treizième pays à adopter l'euro le 1er janvier 2007.

Le 1er janvier 2008, la Chypre et la Malte ont intégré à leur tour la zone euro, le feu vert ayant été obtenu de la Commission et de la BCE le 6 mai 2007.

Enfin, le 1er janvier 2009, la Slovaquie est devenue le seizième Etat membre de l'Union à adopter la monnaie unique, après avoir reçu les avis positifs de la Commission, du Parlement européen, du Conseil européen de juin 2008 et du Conseil des ministres des finances des 27 du 8 juillet 2008.

Aujourd'hui l'euro est la monnaie commune de seize pays de l'Union européenne: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovénie, la Malte, la Chypre et la Slovaquie.

L'euro circule aussi en dehors de l'Union européenne. Les micro-États que sont Monaco, Saint-Marin et la Cité du Vatican utilisent également l'euro en vertu d'un accord formel conclu avec la Communauté européenne. Andorre, le Monténégro et le Kosovo font de même, mais l'utilisation de l'euro n'est pas régie par une convention monétaire.

1.4.2. Les pays hors zone euro

La Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Suède et le Royaume-Uni sont membres de l'UE, mais ne font pas partie à l'heure actuelle de la zone euro.

Le Danemark, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie participent au mécanisme de change européen II (MCEII), ce qui signifie que la couronne danoise, la couronne estonienne, la livre chypriote, le lats letton, le litas lituanien et le lire maltais sont liés à l'euro. À l'avenir, d'autres pays devraient intégrer le MCEII.

2. Euro - une monnaie commune

Dans cette partie nous présenterons premièrement la Banque centrale européenne (BCE) avec ses organes dirigeants, ses missions fondamentales et son rôle dans la politique monétaire. Dans la deuxième partie nous décrirons la «monnaie euro», qui se compose de pièces et billets en euro. Puis nous présenterons plus spécifiquement la composition des billets et des pièces en euro, des éléments du graphisme et des signes de sécurité de cette monnaie.

La Banque centrale européenne (BCE) compose, avec les Banques centrales nationales (BCN) des États membres de l'Union européenne, le Système européen des Banques centrales (SEBC). Mais comme tous les pays membres n'appartiennent pas à la zone euro, la BCE établit une distinction entre «l'eurosystème», qui représente la BCE et les seules Banques centrales des pays participant à l'euro, et le SEBC.

2.1. La Banque centrale européenne (BCE)

Mise en place le 1^{er} juin 1998, la BCE est devenue opérationnelle le 1^{er} janvier 1999 avec le lancement de l'euro. Son siège est à Francfort-sur-le-Main, en Allemagne. Le président de la BCE depuis novembre 2003 est le Français Jean-Claude Trichet. La BCE est dotée de la personnalité juridique et jouit d'une indépendance totale vis à vis des institutions nationales et communautaires.

La BCE assure le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire en dirigeant le Système européen de banques centrales (SEBC). Sa mission principale est de maintenir la stabilité des prix en définissant la politique monétaire de la zone euro afin de sauvegarder la valeur de l'euro.

2.1.1. Le cadre institutionnel de la BCE

La Banque centrale européenne dirige le SEBC. Il y a trois organes de décision de la BCE, ce sont : Le Conseil des gouverneurs, le Directoire et le Conseil général.

Le Conseil des gouverneurs

C'est l'organe de décision suprême. Il est composé du Directoire de BCE et des gouverneurs des banques nationales de la zone euro (l'Eurosystème). Ses tâches principales consistent notamment à :

- fixer les orientations et prendre les décisions nécessaires de la politique monétaire de la zone euro ;

- définir la politique monétaire de la zone euro, les objectifs monétaires intermédiaires, les taux directeurs et l'approvisionnement en réserve ;

- fixer les orientations nécessaires à leur exécution ;

Le Directoire

Le Directoire est composé du président et du vice-président de la BCE, ainsi que de quatre autres membres. Ils sont tous nommés d'un commun accord par les chefs d'État ou de gouvernement des pays participant à la zone euro. Le président préside et représente la

BCE à l'extérieur. Le vice-président préside, en l'absence du président, le Conseil des gouverneurs et le Directoire de la BCE de même que

le Conseil général.

Le Directoire met en œuvre la politique monétaire telle que définie par le Conseil des gouverneurs. À cette fin, le Directoire donne les instructions nécessaires aux banques centrales nationales. En outre, il prépare les réunions du Conseil des gouverneurs et s'occupe de la gestion courante de la BCE.

le Conseil général rassemble donc les gouverneurs des banques centrales nationales des États membres qui ont introduit l'euro et ceux qui ne l'ont pas encore introduit.

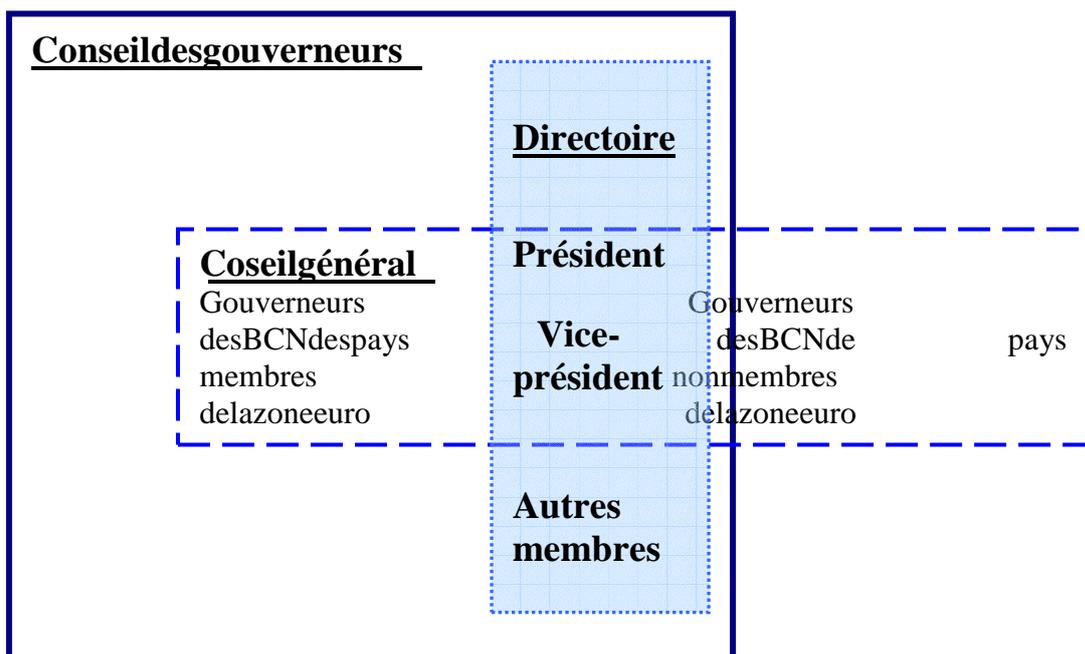
Le Conseil général

Le Conseil général se compose du président et du vice-président de la BCE ainsi que des gouverneurs des banques centrales nationales de l'ensemble des États membres de l'Union, qu'ils appartiennent ou non à la zone euro. Le Conseil général rassemble donc les gouverneurs des banques centrales nationales des États membres qui ont introduit l'euro et ceux qui ne l'ont pas encore introduit.

Les responsabilités du Conseil général sont :

Les responsabilités du Conseil général sont :

- exécuter les missions transitoires de la BCE ;
- contribuer aux fonctions consultatives ;
- contribuer à rassembler des informations statistiques, établir des rapports d'activités de la BCE, etc.



2.1.2. Les compétences de la BCE

Afin de garantir la stabilité des prix et de maintenir une politique économique, la BCE a la mission de :

• **définition et mise en œuvre de la politique monétaire unique**
C'est une mission principale de la BCE. La politique monétaire unique est définie par le Conseil des gouverneurs de la BCE et mise en œuvre par les BCN. Le cadre opérationnel de la politique monétaire unique répond aux principes suivants : conformité aux principes de l'économie de marché, égalité de traitement, simplicité, recherche du meilleur rapport coût efficacité, continuité, harmonisation et conformité avec le processus de décision de l'Eurosystème. Pour l'essentiel, les procédures et les instruments de la politique monétaire s'inscrivent dans la continuité de celles et ceux qui étaient utilisés par la plupart des BCN del'Eurosystème avant la création de l'Union monétaire.

• **politique de change et réserves de change**
La BCE conduit des opérations de change et gestion des réserves officielles de change des États membres.

• **émission des billets et pièces de monnaie**
La BCE est seule habilitée à autoriser l'émission de billets de banque dans la zone euro. Les États membres peuvent émettre des pièces de monnaie, mais c'est la BCE qui doit autoriser la qualité d'émission auparavant.

• **coopération au niveau international et européen**
Dans le domaine de la coopération internationale, la BCE décide de la manière dont le SEBC est représenté. Elle entretient des relations de travail avec plusieurs institutions, organes et instances de l'UE et dans le monde entier.

• **stabilité du système financier et surveillance du domaine bancaire**
Cette compétence consiste à la bonne conduite des politiques menées par les autorités Compétentes en ce qui concerne le contrôle des établissements de crédit et la stabilité du système financier.

•collected'informationsstatistiques

La définition de la politique monétaire nécessite un ensemble de statistiques. Afin d'assurer les missions du SEBC, la BCE, assisté par les BCN, collecte et publie des informations statistiques financières et monétaires .

2.1.3.L'indépendancedelaBCE

L'indépendance des banques centrales est l'un des principes fondamentaux posés par le Traité s'agissant du fonctionnement du SEBC et de l'Eurosystème. Dans l'exercice des missions de la BCE, ni une BCN, ni un membre quelconque de leurs organes de décision ne peuvent solliciter ni accepter des instructions d'un organe extérieur. Pour garantir cette indépendance et une certaine stabilité des banques centrales, les statuts du SEBC prévoient:

- 1) un mandat renouvelable d'une durée au moins égale à cinq ans pour les gouverneurs des BCN;
- 2) une durée de mandat suffisamment longue pour les organes dirigeants (huit ans non renouvelables pour les membres du Directoire);
- 3) pour les membres du Directoire, mandat révocable seulement en cas d'incapacité ou de faute grave prononcée par la Cour de justice de la Communauté européenne à la demande du Conseil des gouverneurs ou du Directoire;

2.1.4.LeSystèmeeuropéendebanquescentrales(SEBC)

Le SEBC est composé de la Banque centrale européenne et des 27 banques centrales nationales (BCN) des États membres, qu'ils aient adopté l'euro ou non. Son objectif principal est de maintenir la stabilité des prix. Les missions du SEBC consistent à:

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire de la zone euro;
- conduire les opérations de change;
- détenir et gérer les réserves officielles de change des pays de la zone euro;
- promouvoir le bon fonctionnement du système de paiement ;

2.2.L'émission des billets et des pièces en euro

La BCE et les banques centrales nationales des pays de la zone euro sont habilitées à émettre les billets en euros. En pratique, seules les banques centrales nationales procèdent à l'émission et au retrait physiques des billets et des pièces en euros. La BCE ne dispose pas de services de caisse et n'intervient dans aucune opération de caisse. En ce qui concerne les pièces en euros, les émetteurs légaux sont les pays de la zone euro. La Commission européenne assure, au niveau de la zone euro, la coordination de toutes les opérations.

La BCE est chargée de superviser les activités des banques centrales nationales (BCN) et de promouvoir une meilleure harmonisation des services au bon fonctionnement de leur système national de distribution de la monnaie fiduciaire. Les BCN mettent en circulation les billets et les pièces par le système bancaire et, dans une moindre mesure, par l'intermédiaire des commerçants. La BCE ne peut mener de telles opérations, car elle n'est pas dotée des installations techniques adéquates (centres de distribution, unités de traitement des billets, chambres fortes, etc.).

2.2.1. Euro - une monnaie pour l'Europe

Les billets et les pièces en euro ont été émis en circulation avec succès le 1^{er} janvier 2002. Le nom de la monnaie européenne a été adopté par le Conseil européen lors du Sommet de Madrid des 15 et 16 décembre 1995.

Le symbol graphique de l'euro - « € » s'inspire de la lettre grecque epsilon et évoque la première lettre du mot « Europe ». Les deux lignes parallèles symbolisent la stabilité de l'euro. L'abréviation officielle de l'euro qui est enregistrée auprès de l'Organisation internationale de nomination et utilisée à des fins économiques, financières et commerciales, est « EUR ».

2.2.2. Les billets en euro

En février 1996, l'Institut monétaire européen, précurseur de la BCE, a organisé un concours graphique auquel ont participé des graphistes désignés par les banques centrales nationales de l'Union européenne. Il leur a été demandé de désigner une série de sept

billets (5, 10, 20, 50, 100, 200, 500 euros) sur au moins un des deux thèmes suivants: «Époques et styles en Europe» et graphisme «abstrait ou moderne».

S'appuyant sur les résultats d'un sondage d'opinion et sur les recommandations émises par un jury d'experts, le Conseil de l'Institut monétaire européen a sélectionné en décembre 1996 la série de maquettes gagnantes. Il s'agissait des maquettes conçues par Robert Kalina, de la Banque nationale d'Autriche, qui s'inspirait du thème «Époques et styles en Europe».

Bien évidemment, un billet de banque n'est pas seulement une vignette d'un motif attractif. Il doit également intégrer des signes de sécurité afin que son authenticité puisse être facilement vérifiée par le public, les caissiers des banques et les accepteurs des billets. Des série-pilotes ont été imprimées et analysées avant le lancement de la grande production.

Au printemps 1999, le Conseil des gouverneurs de la BCE a approuvé la spécificité des techniques définitives. La production du stock initial de 15 milliards de billets en euros a été assurée par quinze imprimeries réparties dans l'ensemble de l'Union européenne. Il appartenait à la banque centrale nationale de chaque pays participant de l'Eurosystème.

Des procédures bien définies de contrôle de la qualité permettent de s'assurer que tous les billets sont identiques et satisfont aux spécifications techniques. Cela signifie que, techniquement, tous les billets en euros peuvent être utilisés dans tous les accepteurs et distributeurs de la zone euro.

Le graphisme des billets

Les billets en euro représentent, à l'aide de trois éléments architecturaux majeurs qui sont les fenêtres, les portails et les ponts, les styles architecturaux qui caractérisent sept époques de la culture européenne: le classique, le roman, le gothique, la renaissance, le baroque et le rococo, l'architecture du XIXe siècle «verre et acier» et l'architecture moderne du XXe siècle.

Les fenêtres et les portails, qui constituent le motif principal du recto de chaque billet, symbolisent l'esprit d'ouverture et de coopération qui règne en Europe. Les douze étoiles

de l'Union européenne, qui traduisent le dynamisme et l'harmonie de l'Europe d'aujourd'hui, sont aussi reproduites sur cette face.

Ces éléments graphiques sont complétés au verso de chaque billet par un pont qui est caractéristique de la période de l'histoire de l'Europe. Le pont symbolise le lien qui unit non seulement les peuples européens entre eux, mais aussi l'Europe avec le reste du monde.

Les autres éléments du graphisme des billets sont:

- le nom de la monnaie – euro – qui apparaît à la fois en caractères latins (EURO) et grecs (ΕΥΡΩ);
- les initiales de la BCE, reproduites dans leurs cinq variantes – BCE, ECB, EZB, EKT, EKP – correspondant aux onze langues officielles de la Communauté européenne ;
- la signature du président de la BCE, (la signature de Willem F. Duisenberg, le premier président de la BCE, ou celle de Jean-Claude Trichet, qui lui a succédé le 1^{er} novembre 2003) ;
- le symbole © des droits d'auteur ;
- le drapeau de l'Union européenne ;
- la carte figurant sur les billets est une représentation géographique de l'Europe ;
- les codes pays ;

Les billets en euros en circulation

Les banques centrales nationales de la zone utilisent des machines de tri très performantes pour s'assurer que les billets en euros qui leur sont remis par les établissements de crédit sont authentiques et dans un état satisfaisant. Les billets valides sont remis en circulation, tandis que les billets impropres sont détruits.

La durée de vie d'un billet en euros est estimée à un an en moyenne pour les petites coupures, qui sont les plus largement utilisées, et à plusieurs années pour les grosses coupures.

Afin de fabriquer ces billets de façon efficace et pour mieux contrôler leur qualité, les banques centrales nationales de la zone euro ont convenu d'une mise en commun de la production. Chaque imprimerie a été chargée par les banques centrales nationales de produire un ou deux des sept billets, ce qui permet à la BCE d'assurer un contrôle efficace de la qualité. Les billets sont ensuite échangés entre les banques centrales membres.

La BCE contrôle les stocks et les mouvements des billets et des pièces en euros sur la base de données collectées par les banques centrales nationales. Les pénuries éventuelles de billets dans un pays peuvent être facilement contrebalancées par le surplus de stock d'une banque centrale d'un autre pays. Toute fluctuation de la demande de billets peut être compensée par un stock de réserve stratégique commun.

Les signes de sécurité

Différents signes de sécurité ont été ajoutés dans les billets en euros pour permettre à la population de reconnaître immédiatement un billet authentique. Les billets sont imprimés sur du papier fiduciaire fabriqué, à base de pur coton, à une texture ferme et une sonorité craquante (il ne doit pas être mou). Plusieurs éléments sauto sont imprimés en relief, les billets pouvant ainsi être également reconnus au toucher. Une technique d'impression spéciale donne à l'encre un effet de relief sur le motif principal, les lettres et les chiffres indiquant la valeur du billet sauto.

D'autres signes de sécurité deviennent visibles lorsque les billets sont examinés par **transparence** ou en les **inclinant**. On peut aussi utiliser une loupe ou une lampe ultraviolette pour vérifier des billets.

Voici un exemple avec le billet de 50 euros:



Les nombres incomplets sont imprimés dans le coin supérieur du billet, au recto et au verso, et se complètent parfaitement pour reconstituer le chiffre de la valeur faciale. Vous pouvez voir le chiffre complet en examinant le billet par transparence.



Le filigrane est visible en examinant le billet par transparence. Il est visible face à lumière. Si le billet est posé sur une surface sombre, les parties claires deviennent sombres.



Le fil de sécurité est une ligne sur toute la largeur du billet. Il devient visible face à lumière. La valeur faciale et le mot «EURO» apparaissent en lettres minuscules dans la largeur du fil.



Examinant le billet par transparence, dans la pastille ou la bande métallisée vous pouvez voir des **perforations** formant le symbole de l'euro (€) ainsi que de petits chiffres indiquant la valeur faciale du billet.



En **inclinant** le billet, on peut voir sur une bande ou la pastille métallisée des cercles concentriques aux couleurs de l'arc-en-ciel. Le chiffre de la valeur faciale figurant au verso change de couleur, passant du mauve au vert olive ou au marron.

Afin de renforcer la protection contre la contrefaçon, deux signes de sécurité dans les billets de 50, 100, 200 et 500 euros sont différents de ceux qui ont été intégrés dans les coupures de plus faible valeur. (Les différences sont : on utilise les bandes métallisées pour les billets de 5, 10 et 20 euros, pour les billets de 50, 100, 200 et 500 euros on utilise les pastilles métallisées holographiques, le deuxième différent est en inclinant les billets.)

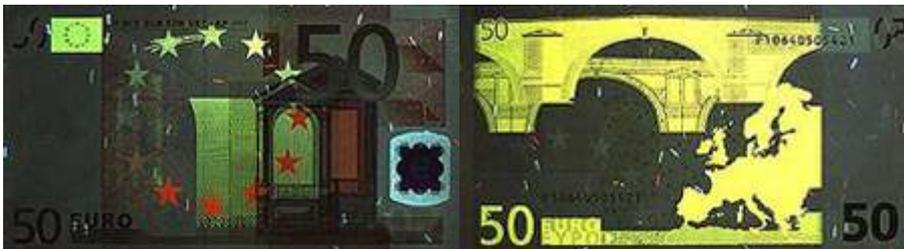
Signes supplémentaires:

Vérification à l'aide d'une loupe



Vous pouvez voir des lettres minuscules sur certaines parties du billet, par exemple à l'intérieur du mot «ΕΥΡΩ» («EURO» en caractères grecs) au recto. Vous avez besoin d'une loupe pour pouvoir le lire.

Vérification au moyen d'une lampe ultraviolette



Les éléments pour aider les aveugles et les malvoyants

Durant la phase de préparation des billets en euros, l'Union européenne des aveugles a été consultée afin de tenir compte des besoins des aveugles et des malvoyants. En fait, les éléments conçus pour aider les malvoyants sont aussi très utiles aux personnes ayant une vue normale.

Les dimensions différentes des sept euros aident les aveugles à différencier les coupures. Plusieurs éléments graphiques au recto sont imprimés en relief grâce à l'utilisation d'une méthode d'impression spéciale (taille-douce). De plus, des marques tactiles sont imprimées près de la bordure des billets de 200 et 500 euros. Enfin, la couleur dominante de chaque billet et l'impression des valeurs faciales en gros chiffres permet aussi aux malvoyants de reconnaître les différentes coupures.

2.2.3. Les pièces en euro

La série des pièces en euros comprend huit valeurs : 1 cent (ime), 2, 5, 10, 20 et 50 cent (ime)s, 1 euro et 2 euros. Elles sont très faciles à distinguer, car elles se différencient par leur graphisme, leur dimension et leur couleur. L'euro se subdivise en 100 cents.

Les pièces de valeur élevée (1 et 2 euros) sont bicolores (argent et jaune). Les pièces intermédiaires (10, 20 et 50 cents) sont de couleur jaune et celles de faible valeur faciale (1, 2 et 5 cents) sont cuivrées. Les pièces comportent une face commune et une face nationale. Cette dernière indique le pays d'émission. Les pièces peuvent être utilisées indifféremment dans tous les pays de la zone euro.

Les faces communes des pièces

Les pièces de 10, 20 et 50 cents et celles de 1 euro et 2 euros montrent soit l'Union européenne avant son élargissement le 1^{er} mai 2004, soit une carte géographique de l'Europe.

Les pièces de 1, 2 et 5 cents présentent sur un globe la position de l'Europe par rapport à l'Afrique et à l'Asie.

Les faces nationales

Cette face est spécifique à chaque pays et présente des graphismes propres pour chacun des pays de la zone euro. Les pièces peuvent être utilisées dans toute la zone euro, quelle que soit leur face nationale.

Le graphisme des huit pièces en euros a été choisi en 1997 à partir des présélections présentées par les pays de l'Union européenne. Les dessins retenus pour la face commune, réalisés par Luc Luyckx, de la Monnaie Royale de Belgique, symbolisent la cohésion de l'Union européenne.

Les banques centrales nationales, réparties à travers l'Union européenne, sont chargées de la fabrication des pièces. Un système complexe de contrôle de la qualité, au sein duquel la BCE joue un rôle d'expert indépendant, permet d'assurer que les pièces en euros sont interchangeables au sein de la zone euro et conformes aux normes fixées pour les distributeurs automatiques.

Description des faces nationales des pièces en euros

► Pièces émises par les pays de l'Union européenne utilisant l'euro depuis 1999 et 2002

Allemagne

L'aigle, symbole traditionnel de la souveraineté allemande, figure sur les pièces de 1 et 2 euros. La Porte de Brandebourg, qui symbolise à la fois la division et l'unification de l'Allemagne, apparaît sur les pièces de 10, 20 et 50 cents. Les pièces de 1, 2 et 5 cents montrent un rameau de chêne semblable à celui qui figurait sur les anciens pfennigs allemands.

Autriche

La pièce de 2 euros reproduit un portrait de la grande pacifiste Bertha Von Suttner. Wolfgang Amadeus Mozart, le célèbre compositeur autrichien, est représenté sur la pièce de 1 euro. Le bâtiment de la Sécession à Vienne, qui figure sur la pièce de 50 cents, illustre la naissance de l'Art nouveau en Autriche. Le palais du Belvédère, qui est sur la pièce de 20 cents, est un des plus beaux palais baroques autrichiens. Les pièces de 1, 2 et 5 cents

issues de la série florale, rappellent le devoir écologique de l'Autriche et son rôle dans la mise en œuvre d'une politique communautaire de l'environnement.

Belgique

La face nationale des pièces belges en euros représente le Roi Albert II entouré par son monogramme - un « A » majuscule avec une couronne - ainsi que les douze étoiles symbolisant l'Union européenne.

Espagne

L'effigie du Roi Juan Carlos I^{er} de Borbón y Borbón est reproduite sur les pièces de 1 et 2 euros. Miguel de Cervantes, le père de la littérature espagnole, est représenté sur les pièces de 10, 20 et 50 cents. La cathédrale de Saint-Jacques de Compostelle, l'un des plus célèbres lieux de pèlerinage au monde, figure sur les pièces de 1, 2 et 5 cents.

Finlande

La baie et la fleur du petit mûrier sont reproduites sur les pièces de 2 euros. La pièce de 1 euro représente deux cygnes survolant un paysage finlandais. Le lion héraldique est reproduit sur les pièces de 1, 2, 5, 10, 20 et 50 cents.

France

Un arbre symbolisant la vie, la continuité et la croissance, apparaît sur les pièces de 1 et 2 euros. Il est entouré par le drapeau républicain « liberté, égalité, fraternité ». Les pièces de 10, 20 et 50 cents – Le thème de la Semeuse est une constante de l'histoire du franc français. Le portrait d'une nouvelle Marianne, jeune et féminine, qui représente le souhait d'une Europe forte et durable.

Grèce

La pièce de 2 euros reproduit une mosaïque de Sparte, représentant l'Europe - figure grecque mystique Europe qui a donné son nom à notre continent - enlevée par Zeus, métamorphosé en taureau. La pièce de 1 euro représente un hibou, illustration inspirée d'une ancienne pièce athénienne. Un portrait d'Elefthérios Venizélos (1864-1936), l'un des hommes politiques grecs les plus éminents apparaît sur la pièce de 50 cents. Ioannis Capodistrias (1776-1831), homme politique grec et européen, il a été le premier gouverneur de la Grèce après la guerre d'Indépendance est représenté sur la pièce de 20 cents. Rigas Féréos (Velestinlis) (1757-1798), qui est une grande figure du siècle des

Lumières grec figure sur la pièce de 10 cents. La pièce de 5 cents représente un pétrolier moderne, symbolisant l'esprit novateur de la marine grecque. La pièce de 2 cents évoque une corvette, type de bateau utilisé durant la guerre d'Indépendance grecque (1821-1827). Le motif sur la pièce de 1 cent représente une trirème moderne, datant de l'époque de la démocratie athénienne (V^e siècle avant J.-C.).

Irlande

Les pièces irlandaises ont une face nationale identique représentant la harpe, symbole traditionnel de l'Irlande. Le mot « Irlande » y figure également en irlandais.

Italie

La pièce de 2 euros reproduit un portrait de Dante Alighieri peint par Raphaël. La pièce de 1 euro montre le célèbre dessin de Léonard de Vinci illustrant les proportions idéales du corps humain. La pièce de 50 cents représente le statutue de l'empereur Marc Aurèle à cheval. La pièce de 20 cents reproduit une sculpture d'Umberto Boccioni. La pièce de 10 cents évoque l'un des plus grands chefs-d'œuvre de l'art italien, qui est aussi l'un des plus célèbres du monde, « la Naissance de Vénus », par Sandro Botticelli. La pièce de 5 cents représente l'amphithéâtre Flavien, dont l'empereur Vespasien commença la construction vers 75 après J.-C. La tour Antonelli de Turin, dessinée en 1863 par Alessandro Antonelli, est représentée sur la pièce de 2 cents. Le château CasteldelMonte apparaît sur la pièce de 1 cent.

Luxembourg

Toutes les pièces sont frappées à l'effigie de Son Altesse Royale, le Grand-Duc Henri. Elles comportent l'année d'émission et le mot « Luxembourg » y figure, écrit en luxembourgeois (Lëtzebuerg).

Pays-Bas

La reine Béatrix est représentée de profil sur les pièces néerlandaises.

Portugal

Sur les pièces portugaises sont reproduits des sceaux du premier royaume du Portugal - Alphonse I^{er} Henriques. Les pièces de 2 et 1 euros reproduisent certains châteaux et armoiries du pays avec, au centre, le sceau royal de 1144. Le sceau représenté sur les pièces de 10, 20 et

50 cents, date de 1142. Au centre des pièces de 1, 2, et 5 cents figure le premier sceau royal de 1134 avec le nom du pays.

► **Pièces émises par les autres États utilisant l'euro depuis 2002**
Les États souverains de la Principauté de Monaco, de la République de Saint-Martin et de la Cité du Vatican ont obtenu l'accord formel de la Communauté européenne pour frapper leurs propres pièces. Ces pièces sont également couramment utilisées dans l'ensemble de la zone euro.

Principauté de Monaco

Deux séries de pièces sont en circulation.

La première série : La pièce de 2 euros représente S.A.S. le Prince Rainier III. Un double portrait de S.A.S. le Prince Rainier III et de S.A.S. le Prince Héréditaire Albert apparaît sur la pièce de 1 euro. Les pièces de 10, 20 et 50 cents reproduisent le sceau du Prince. Les armoiries des Princes Souverains de Monaco figurent sur les pièces de 1, 2 et 5 cents.

La deuxième série : Les pièces de 1 euro et 2 euros représentent un portrait de S.A.S. le Prince Albert II. Le monogramme de S.A.S. le Prince Albert II apparaît sur les pièces de 10, 20 et 50 cents. Sur les pièces de 1, 2 et 5 cents figurent les armoiries des Princes Souverains de Monaco.

République de Saint-Marin

Le siège du gouvernement (Palazzo Pubblico) figure sur la pièce de 2 euros. Les armoiries officielles de la République apparaissent sur la pièce de 1 euro. La pièce de 50 cents représente les trois tours : Guaita, cesta et Montale. Saint-Marin, inspiré d'un tableau de l'École du Guerchin, est reproduit sur la pièce de 20 cents. La Basilique de Saint-Martin est reproduite sur la pièce de 10 cents. Sur les pièces de 1, 2 et 5 cents figurent la troisième tour, la statue de la Liberté et la première tour.

La Cité du Vatican

Trois séries de pièces émises par la Cité du Vatican sont en circulation.

La première série, à l'effigie de feu sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, a été mise en circulation entre 2002 et 2005.

La deuxième série, qui a été mise en circulation en juin 2005, représente les armoiries du cardinal camerlingue, le chef d'État intérimaire de l'État de la Cité du Vatican, portant l'emblème de la Chambre apostolique dans la partie supérieure. Les termes « SEDE VACANTE » forment un quasi demi-cercle le long du bord supérieur gauche de la partie interne. Le millésime, « MMV », apparaît en chiffres romains le long du bord droit de la partie interne. La marque de l'atelier « R » se trouve entre les armoiries et le millésime. L'initiale du prénom et le nom de la dessinatrice, « D. LONGO », figurent sur le côté inférieur gauche le long du bord de la partie interne.

La troisième série, émise en avril 2006, représente Sa Sainteté le pape Benoît XVI et comporte la légende « CITTÀ DEL VATICANO ». À droite du portrait apparaît le millésime « 2006 » et la marque d'atelier « R ». À gauche figurent les initiales « D.L. » de la dessinatrice.

► Pièces émises par les États de l'Union européenne utilisant l'euro depuis 2007

Slovénie

La pièce de 2 euros représente le poète France Prešeren. Sur la tranche est gravé le mot « SLOVENJA ». La pièce de 1 euro porte l'effigie de Primož Trubar, auteur du premier livre imprimé en slovène. La pièce de 50 cents reproduit le mont Triglav. La pièce de 20 cents représente des chevaux lipizzaners. La pièce de 10 cents montre les plans du Parlement slovène dessinés par l'architecte Jože Plečnik, bâtiment qui ne fut jamais construit. Sur la pièce de 5 cents apparaît un semeur. La pièce de 2 cents représente une borne frontalière du duché de Karantania. Sur la pièce de 1 cent figure un ecigogne.

► Pièces émises par les États de l'Union européenne utilisant l'euro depuis 2008

Chypre

Les pièces de 1 euro et 2 euros représentent une idole cruciforme datant de la période chalcolithique (3000 av. J.-C.). Cet exemple caractéristique de l'art préhistorique de l'île illustre la place de Chypre au cœur de la civilisation et de l'antiquité. Les pièces de 10, 20 et 50 cents représentent le bateau de Kyrenia, datant du IV^e siècle av. J.-C., qui symbolise l'histoire maritime de Chypre et son importance en tant que place commerciale. Les pièces de 1, 2 et 5 cents représentent le mouflon qui est le symbole de la faune de l'île.

Malte

Les pièces de 1 euro et 2 euros représentent l'emblème utilisé par l'Ordre souverain de Malte. Dans nos jours, elle est souvent désignée sous le nom de croix de Malte. Les pièces de 10, 20 et 50 cent montrent les armoiries de Malte, un écu comportant une couronne représentant les fortifications de Malte et signifiant son statut de cité. L'écu est entouré, à gauche, par un rameau d'olivier et à droite, par une feuille de palmier. Les pièces de 1, 2 et 5 cents représentent l'autel du temple mégalithique de Mnajdra, édifié vers 3600 av. J.-C.

► Pièces émises par les États de l'Union européenne utilisant l'euro depuis 2009

Slovaquie

Les pièces de 1 euro et 2 euros représentent une double croix et trois collines, motif figurant sur l'emblème national de la Slovaquie. Les pièces de 10, 20 et 50 cents montrent le château de Bratislava et l'emblème national de la Slovaquie. Les pièces de 1, 2 et 5 cents représentent le mont Kriváň, situé dans les Tatras, qui est un symbole de la souveraineté de la Slovaquie.

► Projets de pièces (émissions interdites) pour les autres États de l'Union européenne devant adopter l'euro

Hongrie, Roumanie, Lituanie, République Tchèque, Bulgarie, Lettonie, Pologne, Estonie ;

► Projets de pièces (émissions interdites) pour les autres États de l'Union européenne n'ayant pas adopté l'euro

Danemark, Suède, Royaume-Uni ;

► Autres pays utilisant l'euro (ces pays ne sont pas autorisés à frapper la monnaie)

Andorre, Monténégro, Kosovo ;

Signes de sécurité des pièces en euros

Les pièces en euros intègrent des signes lisibles par les machines assurant un niveau de sécurité élevé. Les distributeurs automatiques en service dans l'ensemble de la zone euro fonctionnent avec toutes les pièces, quelque soit le pays où elles ont été frappées.

- Pour la fabrication des pièces de 1 euro et 2 euros, on fait appel à des technologies de pointe (bimétallisme et structure dite «en sandwich»), dotées notamment de propriétés magnétiques spécifiques. Leur production fait appel aux technologies les plus modernes afin de rendre la contrefaçon plus difficile.
- Le matériel utilisé pour la production des pièces de 10, 20 et 50 cents est un alliage spécial (appelé «alliage nordique»), qu'il est difficile de faire fondre et qui sert uniquement à la fabrication des pièces.

Toutes les pièces présentent plusieurs caractéristiques innovantes pour aider les utilisateurs, notamment les aveugles et les malvoyants, à reconnaître les différentes valeurs. Par exemple, deux pièces qui se suivent dans la gamme présentent des tranches différents.

Les pièces commémoratives-édition exceptionnelle

Chaque pays de la zone euro peut émettre, une fois par an, une pièce commémorative de 2 euros. Ces pièces possèdent les mêmes caractéristiques et les mêmes propriétés que les pièces de 2 euros courantes, et leur face commune est identique. Elles s'en différencient par le dessin commémoratif illustrant leur face nationale. Seule la pièce de 2 euros peut faire l'objet d'une émission commémorative. Les pièces commémoratives ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Cela signifie qu'elles peuvent être utilisées – et doivent être acceptées – comme n'importe quelle autre pièce en euros.

Pour la plupart, ces pièces commémorent l'anniversaire d'un événement historique ou attirent l'attention sur un événement actuel d'une portée historique. La première pièce commémorative de 2 euros a été émise en 2004 par la Grèce pour commémorer les Jeux olympiques d'Athènes.

Jusqu'à présent, deux pièces commémoratives ont été émises conjointement par les pays de la zone euro: la première a été émise en mars 2007 pour commémorer le «50^e anniversaire du traité de Rome» et la seconde en janvier 2009 pour célébrer le «10^e anniversaire de l'Union économique et monétaire» et les dix ans d'existence de l'euro.



2.2.4. Passage à l'euro fiduciaire

Les habitants de la zone euro ont rapidement accepté leur nouvelle monnaie. Le succès du passage à l'euro fiduciaire a dépassé toutes les attentes. Les mesures suivantes ont notamment été prises:

- le public a été encouragé à déposer les pièces en thésaurisées au guichet des banques avant le passage à l'euro, ce qui a permis de réduire la charge de travail dans ce secteur pendant la période de double circulation ;
- l'approvisionnement préalable en billets et pièces en euros du secteur bancaire et de sa clientèle professionnelle à partir du 1^{er} septembre 2001 a permis de garantir qu'une quantité suffisante de billets et pièces en euros soit disponible pour la mise en circulation au début de 2002 ;
- plus de 200 000 distributeurs automatiques de billets ont dû être adaptés à l'euro, ce qui était à fin de la première semaine de 2002. Des «sachets premiers euros» ont été mis à la disposition du public à partir de la mi-décembre 2001 afin de réduire la quantité de petite monnaie nécessaire aux commerçants au début de 2002 ;

Depuis le 1^{er} mars 2002, les billets et les pièces en euros sont seuls cours légal dans tous les pays de la zone euro.

L'introduction des billets et des pièces en euros: incidences sur les prix

Après l'introduction des billets et des pièces en euros en janvier 2002, les consommateurs ont eu le sentiment que l'inflation était supérieure aux indications fournies par les statistiques officielles.

Les statistiques montrent en effet qu'à l'aube du passage à l'euro fiduciaire, les prix de certains produits, notamment ceux qui ont une valeur moyenne, ont augmenté plus que la moyenne. Certaines de ces hausses ont sans doute été faites par les entreprises ou les commerçants qui ont profité du passage à l'euro pour augmenter leurs prix aux dépens des consommateurs.

D'autres hausses n'ont toutefois pas été directement liées à l'introduction des billets et pièces en euros. Ainsi, le prix du pétrole sur les marchés internationaux a augmenté à cette époque, entraînant une hausse des prix des carburants à la pompe. De même, des prix des fruits et légumes étaient augmentés.

Une analyse de l'office statistique de l'Union européenne, a montré que l'incidence directe de l'introduction des nouveaux billets et pièces a été relativement limitée: elle n'aurait pas dépassé 0,3 point de pourcentage sur une inflation globale de 2,3% en 2002.

De plus, une enquête a révélé que les consommateurs étaient souvent convaincus avant même le passage à l'euro fiduciaire que les prix allaient augmenter ou être arrondis à la hausse à leur désavantage et ces anticipations sont fortement influencées par leur sentiment.

Enfin, de nombreux consommateurs continuent de garder en mémoire un niveau de prix dans une des anciennes monnaies nationales qui est resté «gelé» et devient, par là même, de moins en moins réaliste à mesure que le temps passe.

Les enquêtes menées par la Commission européenne montrent toutefois également que les consommateurs se sont habitués à l'euro et que l'écarter de l'inflation perçue et l'inflation réellement mesurée se réduit progressivement.

3. Questionnaire

La troisième partie est une partie pratique. Dans cette partie je voudrais vous présenter la problématique de l'adhésion de l'euro en République Tchèque, parce que ce n'est pas seulement un problème économique mais aussi social. Cela touche tous les citoyens du pays, il y a le risque de perte de sa propre identité. Donc j'ai décidé de préparer un petit questionnaire pour analyser la situation actuelle et pour comprendre mieux les opinions publiques.

Ce questionnaire est composé de différents types de questions. Pour les cinq premières questions nous avons choisi des questions fermées à choix unique. Il s'agit de connaissances concernant l'Union européenne et l'euro. Les bonnes réponses, avec le succès des personnes interrogées, sont évaluées dans un tableau. Les autres questions sont ouvertes, à choix unique ou multiple. Seulement la dernière question est sans limitation. Cette question a pour but de découvrir les craintes principales des citoyens liées à l'introduction de l'euro.

Pour cette recherche, j'ai choisi des étudiants et aussi des travailleurs de différents niveaux sociaux. Je les ai divisés en deux catégories sur la base de l'âge: la première catégorie est composée des personnes jusqu'à 30 ans, la deuxième est composée des personnes de 31 à 60 ans. La division peut être importante du point de vue de la conception de la vie. Ces deux générations sont différentes, parce qu'ils ont été éduqués dans différentes situations politiques et sociales.

3.1. Les questions posées

Questionnaire

Euro-monnaie commune

Nom:

Age:

1. Depuis quelle date la République Tchèque est-elle un des membres de l'Union européenne?

a) depuis le 1^{er} janvier 1999

b) depuis le 1^{er} janvier 2002

c) depuis le 1^{er} mai 2004

2. Quel est le nom du traité qui a instauré l'euro?

a) traité de Maastricht (1992)

b) traité d'Amsterdam (1997)

c) traité de Nice (2001)

3. Combien de pays ont déjà adopté l'euro?

a) 12 pays

b) 15 pays

c) 16 pays

4. A votre avis, quel est le cours moyen du change actuel?

a) 1 euro = 20 CZK/EUR

b) 1 euro = 25 CZK/EUR

c) 1 euro = 30 CZK/EUR

5. A quelle date le gouvernement réfléchit-il pour l'introduction de l'euro en RT?

- a) 2012
- b) 2015
- c) 2019

6. Dans quelles situations utilisez-vous l'euro?

- a) dans ma profession
- b) en vacances, en voyage à l'étranger
- c) je ne l'utilise pas

7. Quand vous utilisez l'euro, faites-vous la conversion en couronnes tchèques?

- a) oui, toujours
- b) non
- c) de temps en temps

8. Comment voteriez-vous au référendum sur l'euro?

- a) pour
- b) contre
- c) ne voteriez pas

9. Est-ce que vous savez que les pièces en euros ont une face commune et une face nationale?

- a) oui, je le sais
- b) non, je ne l'ai jamais remarqué

(La face nationale représente chaque pays de l'Union européenne.)

10. Quel design choisiriez-vous pour la République tchèque?

- a) le Château de Prague
- b) un personnage célèbre-lequel?.....
- c) Autre proposition:.....

11. Est-ce que vous avez peur de l'introduction de l'euro dans notre pays? Si oui, quelles sont vos craintes?

3.2. Les résultats du questionnaire

Le questionnaire a été distribué à 55 personnes (29 personnes jusqu'à 30 ans et 26 de 31 à 60 ans), donc l'échantillon étudié se compose de 55 personnes. Ils ont répondu aux questions. Après avoir reçu les réponses, nous les avons corrigées et comparées entre elles. Voilà les résultats.

3.2.1. Résultat des cinq premières questions

N° de question	bonne réponse	bonne réponse chez les gens jusqu'à 30 ans	bonne réponse chez les gens de 31 à 50 ans
1	C	93% (27 personnes)	96% (25 personnes)
2	A	76% (22 gens)	65% (17 gens)
3	C	66% (19 gens)	42% (11 gens)
4	B	86% (25 gens)	92% (24 gens)
5	C	10% (3 gens)	11% (3 gens)

On peut constater que le meilleur résultat est pour la question n° 1. A peu près 95% des personnes interrogées connaissent la bonne réponse. Au total 52 personnes savent, que la République Tchèque est un des Etats membres de l'Union européenne depuis le 1^{er} mai 2004.

Le résultat de la deuxième question est également assez bon, 71% des personnes ont choisi la bonne réponse. C'est le traité de Maastricht (1992) qui a instauré l'euro comme une monnaie commune.

Seulement 55% des personnes interrogées pensent que 16 pays ont déjà adopté l'euro. C'est la réponse correcte à la question n° 3.

89% des personnes interrogées connaissent le cours moyen du change actuel: 1 euro = 25 CZK/EUR.

En revanche, la question n° 5 semble la plus difficile. Seulement 6 personnes interrogées connaissent la bonne réponse. D'après le gouvernement, la date prévue pour l'introduction de l'euro en République tchèque est l'année 2019. Il faut d'abord remplir des critères économiques.

3.2.2. Résultat des questions n° 6, 7, 8, 9, 10 et 11

La question n° 6: **Dans quelles situations utilisez-vous l'euro?**

Seulement 2 personnes utilisent l'euro dans leur profession. 4 personnes l'utilisent dans leur profession et aussi en vacances ou en voyage à l'étranger, ils ont répondu a) et b). La majorité des interrogés, 39 personnes, utilisent l'euro en vacances et en voyage à l'étranger. 10 personnes ont choisi la réponse c) «je n'en utilise pas».

La question n° 7: **Quand vous utilisez l'euro, faites-vous la conversion en couronne tchèque?**

«Oui, toujours» c'est la réponse de 36% des personnes interrogées. Ils font la conversion en couronne tchèque, par exemple: quand ils achètent à l'étranger. 24% des personnes ont répondu «non». La majorité, 40% des personnes, a dit «de temps en temps».

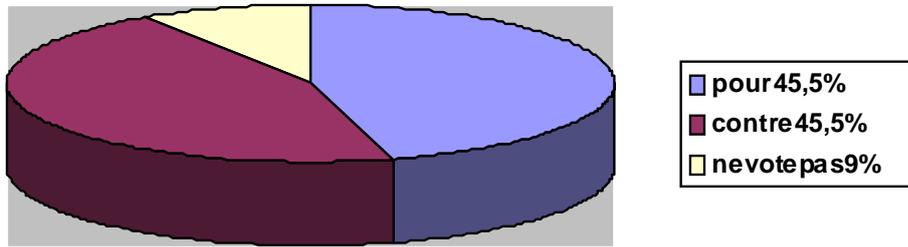
La question n° 8: **Comment voteriez-vous au référendum sur l'euro?**

Ici, je voulais faire un petit sondage d'opinion publique. Comment le public voterait au référendum sur l'euro.

Le résultat est très intéressant: 45,5% des personnes ont dit OUI à l'euro. Ces personnes voteraient pour à un référendum éventuel. Le même chiffre 45,5% a obtenu la réponse NON. C'est à dire, que le résultat du référendum serait irrésolu selon ce sondage. Moi personnellement, je voterais tout à fait pour. Je pense que c'est un pas logique pour la République tchèque vers l'union monétaire. Le passage à l'euro relève de notre appartenance à l'Union européenne.

Il y a aussi 9% des personnes qui ne voteraient pas. Elles ont répondu non.

Le référendum sur l'euro



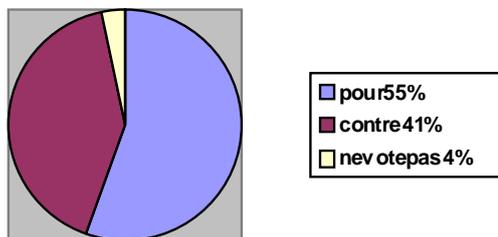
Une hypothèse:

Est-ce que le résultat du référendum sera différent si on divise le public en deux catégories selon l'âge?

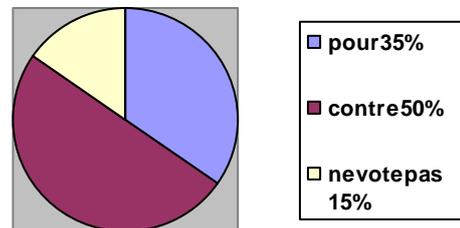
La première catégorie va jusqu'à 30 ans, la deuxième est comprise entre 31 et 60 ans. Les chiffres sont les suivants: 1^{ère} catégorie: pour 55% contre 41% ne voté pas 4%

2^{ème} catégorie: pour 35% contre 50% ne voté pas 15%

Première catégorie



Deuxième catégorie



On peut constater que la division en deux catégories nous montre, qu'il y a désaccord. Le premier groupe est plutôt pour l'introduction de l'euro. Alors que le deuxième voterait contre. Peut-être ce désaccord est-il causé en raison des différents points de vue,

expériences,...etc. Les plus de 30 ans accepteraient moins facilement la présence de l'euro, peut-être, parce qu'ils ont peur du changement ou d'un nouveau début.

La question n°9: **Est-ce que vous savez que les pièces en euros ont une face commune et une face nationale?**

Concernant cette question, 62% des personnes interrogées savent que les pièces en euros ont une face commune et une face nationale. Le reste, 38% des personnes, ne les a jamais remarquées.

La question n°10: **Quel design choisiriez-vous pour la République Tchèque?**

La majorité des personnes interrogées, 78% des personnes, choisirait le Château de Prague comme le design qui pourrait représenter notre pays. 11% voudrait plutôt un personnage célèbre. Concrètement T.G. Masaryk (ancien président), Saint Venceslas ou Charles IV. Et 11% choisirait par exemple: Le pont Charles, le lion (symbole de la République), l'horloge de Prague.

La question n°11: **Est-ce que vous avez peur de l'introduction de l'euro dans notre pays? Si oui, quelles sont vos craintes?**

Cette question consiste à connaître l'opinion publique. Le but de cette question est d'apprendre si les citoyens ont peur de l'introduction ou non. Eventuellement, quelles sont leurs craintes principales.

Les réponses ne sont pas du tout choquantes. Toutes les opinions sont rationnelles. Les craintes principales sont: l'augmentation des prix des aliments, des services,... on a peur que la vie devienne plus chère et baisse le niveau de vie. On a aussi une crainte d'effets négatifs pour notre économie: dépréciation des dépôts et des épargnes, La Banque centrale nationale perd sa possibilité de maîtriser la politique monétaire tchèque, perte de la politique monétaire indépendante, déséquilibre des prix et des salaires. Non en dernier lieu c'est la disparition de la couronne tchèque comme un des symboles du pays. Ce sont des craintes graves, il faut les respecter.

Je comprends bien ces réactions négatives, parce que notre pays a été longtemps occupé et soumis à un autre pays. La République Tchèque n'avait pas le droit de prendre ses

décisions de façon autonome. Maintenant, elle garde bien son autonomie avec sa monnaie propre. Elle considère sa monnaie comme un des symboles du pays et de l'indépendance. Si on compare les réponses selon l'âge des personnes interrogées, on constate que le groupe jusqu'à 30 ans a la plus grande peur d'une mauvaise coordination du côté de la Banque centrale nationale, alors que le groupe de 31 à 50 ans a la plus grande peur de la perte de sa propre identité. Toutefois, les deux groupes ensemble ont peur de l'augmentation des prix et que la vie devienne plus cher.

À côté de ces craintes, il y a aussi des personnes qui n'ont pas peur et qui aimeraient bien accueillir une nouvelle monnaie. Il y a assez de personnes qui ont répondu « je n'ai pas peur ».

3.2.3. Résumé du questionnaire

La réalisation de ce projet n'était pas difficile. J'ai aidé et demandé aux personnes des environs de remplir le questionnaire, tout le monde a été très gentil. Ils l'ont rempli sans problème. Puis j'ai corrigé les réponses. C'était très intéressant de lire les différentes opinions. Mais les réponses n'étaient pas choquantes, j'en attendais à ces réactions. Une seule chose qui m'a un peu surprise, c'est le résultat du référendum. Je pensais qu'il y aurait un meilleur résultat pour la réponse « POUR ». Maintenant, on peut dire que le référendum finirait d'une manière neutre. C'est seulement une information hypothétique, parce qu'aucun référendum sur l'adoption de l'euro n'est en projet dans un avenir proche. Je suis très curieuse de savoir comment le gouvernement résoudra ce problème avec l'adoption de l'euro.

Conclusion

Le but de cet travail était de vous présenter des idées principales de la création de la nouvelle monnaie européenne, le chemin de sa création jusqu'à l'introduction et aussi d'analyser la situation concernant l'adhésion de l'euro en République Tchèque. Ici, j'ai voulu faire une recherche d'opinion publique. La question sur l'euro dans notre pays reste actuellement non répondue, presque la moitié est pour alors que l'autre moitié est contre l'introduction de l'euro. Je comprends bien les réactions négatives, parce que notre pays a longtemps été occupé et soumis à un autre pays. La République Tchèque garde bien son autonomie avec sa monnaie propre. Elle considère sa monnaie comme un des symboles du pays et de l'indépendance. Donc on a peur de la perte de sa propre identité.

Les billets et les pièces en euros ont été mis en circulation le 1^{er} janvier 2002. Cependant, la création d'une monnaie unique européenne était depuis longtemps en préparation et son histoire remonte aux origines mêmes de l'Union européenne. Depuis la mise en place de l'Union économique et monétaire, l'euro est devenu l'un des symboles les plus visibles de l'intégration européenne et a de nombreux avantages aussi bien pour les consommateurs et les entreprises que pour l'ensemble de l'économie européenne.

Le rôle de l'euro

L'euro a pour fonction d'apporter, à travers une monnaie unique, une cohésion des politiques économiques des membres de l'Union européenne et de favoriser les échanges intracommunautaires.

L'euro est aussi un outil politique de l'intégration européenne. La mise en place d'une monnaie unique s'inscrit donc dans le processus de réalisation du marché unique le plus intégré possible.

Les avantages de l'euro sont nombreux. Il a non seulement permis de protéger nos économies contre les turbulences financières internationales en fournissant un environnement stable aux échanges entre les opérateurs des Etats membres, il facilite aussi la comparaison des prix pour le consommateur.

Les principaux avantages de l'euro sont:

Lorsque vous voyagez dans la zone euro

Vous ne devez changer votre argent qu'une seule fois; une monnaie vous suffit. Par exemple, vous pouvez payer votre billet d'entrée dans un musée en Italie en utilisant les pièces en euros qui vous restent de votre séjour en Grèce, ou vous pouvez régler votre addition dans un restaurant en France avec des billets en euros retirés à un distributeur automatique en Espagne. Cela économise votre temps et votre argent.

Lorsque vous faites des achats dans la zone euro

Les prix sont tous affichés dans la même monnaie; il est donc plus facile de les comparer et de faire le bon choix.

Lorsque vous commercez avec la zone euro

Finis les risques de fluctuation entre les monnaies. Les taux d'intérêt et d'inflation sont nettement inférieurs. Vous pouvez acheter, vendre et emprunter sur un marché plus vaste et plus compétitif. La gestion de vos affaires s'entrouve simplifiée et moins onéreuse.

Bibliographie:

- BEKERMANN,J.:L'euro-Quesaisje?.4èmeédition.2001.
- COHN-BENDIT,D.,DUHAMEL,O.:Petitdictionnairedeleuro,Seuil1998.
- DESCHEEAEKERE,F.:Mieuxcomprendrel'euro.Éditiond'Organisation.1998.
- DEVOLUY,M.:L'Europemonétaire.2èmeédition.Hachettelivre1998.
- GOLA,P.Evropskáunie.1.vydáníTřebíč:RadekVeselý2003.
- HELÍSEK, M. a kol. Euro v ČR z pohledu ekonomů. Plzeň: Vydavatelství a nakladatelstvíAleš Čeněk.2009.
- HLAVATÁ,K.Evropskáunievkostce.Praha:Vašut2008.
- PEČINKOVÁ,I.Euroversuskoruna:rizikaapřínosyjednotnéevropskémuřnyproČR.2.rozš.vyd.Brno:Centrumprostudiumdemokracieakultury(CDK)2008.

Sourcesmultimédia:

- Monnaie et politique monétaire en Europe: cahier français n° 297, 2000. Jean-Yves Copul,Directiondeladocumentationfrançaise.
- La Banque centrale européenne, l'Eurosystème et le Système européen de banques centrale: publication n° 139 Juin 2009. François Coustin- directeur de la communication, Banque de France
- L'euro, notre monnaie: publication de La Banque centrale européenne, septembre 2002.

www.touteurope.fr
www.banque-france.fr
www.europa.eu
www.ec.europa.eu
www.ecb.eu
www.zavedenieura.cz

Résumé

Ce travail vous a présenté d'abord l'histoire, des premières idées d'une monnaie unique et d'une première conception de fonctionnement. Les débuts n'étaient pas certains, mais après quelques années, la nouvelle monnaie a été créée et successivement acceptée dans les pays européens. La deuxième partie vous a présenté la Banque centrale européenne (BCE), des informations essentielles sur ses missions principales, organes dirigeants et sur son rôle dans la politique monétaire. La description des pièces et billets en euros vous a montré des curiosités du graphisme et des signes de sécurité. La dernière partie a analysé la situation actuelle dans la République tchèque et l'opinion publique.

Le 1^{er} janvier 1999 est une date historique car c'est ce jour-là qu'a été créée une union monétaire entre onze pays de l'Union européenne, avec une monnaie unique: **l'euro**. Le 1^{er} janvier 2002, les billets et les pièces en euro sont été introduits dans douze des quinze Etats membres que comptait alors l'Union européenne. Le 1^{er} mai 2004, dix nouveaux pays adhéraient à l'UE, suivis de deux autres le 1^{er} janvier 2007 ces nouveaux Etats membres ont pour vocation de participer à l'Union économique et monétaire et à introduire l'euro dans leur économie dès qu'ils rempliront les critères de convergence. Parmi les douze nouveaux Etats membres de l'Union, la Slovaquie a adhéré à la zone euro le 1^{er} janvier 2007. Malte et Chypre ont fait de même le 1^{er} janvier 2008, suivis par la Slovaquie le 1^{er} janvier 2009.

Résumé

Tato práce Vám nejdříve představí historii, počáteční myšlenky společné měny a první koncepci jejího fungování. Začátky byly nejisté, ale po několika letech byla nová měna vytvořena a úspěšně přijata v některých evropských zemích. Druhá část Vám poskytla základní informace o Evropské centrální bance, její hlavní poslání, řídicí orgány a role v nové politice. Následuje popis euromincí a eurobankovky společně s grafickými zajímavostmi a ochrannými znaky. Poslední část této práce analyzuje aktuální situaci v České republice a názor veřejnosti na společnou měnu.

1. ledna 1999 je historické datum, v tento den byla vytvořena nová měna mezi jedenácti zeměmi Evropské unie se společnou měnou: **eurem**. 1. ledna 2002 byly zavedeny euromince a eurobankovky do dvanácti z patnácti členských zemí tvořících Evropskou unii. 1. května 2004 bylo do Evropské unie přijato deset nových zemí, následovaných dalšími 1. ledna 2007. Tyto nově přijaté země mají jako poslání účastnit se společné ekonomické a nové unii a zavést euro do své ekonomiky, poté, co splní konvergenční kritéria. Z těchto nových členských zemí Evropské unie, přijalo Slovinsko euro 1. ledna 2007, Malta a Kypr 1. ledna 2008, následně Slovensko 1. ledna 2009.

Annexe I.- Les pièces en euros



Diamètre(enmm): 25,75

Épaisseur(enmm): 2,20

Masse(eng): 8,50

Forme: ronde

Couleur: argent(anneauextérieur)etor(partiecentrale)

Composition: cupro-nickel(anneauextérieur)etroiscouches



Diamètre(enmm): 23,25

Épaisseur(enmm): 2,33

Masse(eng): 7,50

Forme: ronde

Couleur: or(anneauextérieur)etargent(partiecentrale)

Composition: laitondenickel(anneauextérieur)etroiscouches



Diamètre(enmm): 24,25

Épaisseur(enmm): 2,38

Masse(eng): 7,80

Forme: ronde

Couleur: or

Composition: alliageornordique



Diamètre(enmm): 22,25
Épaisseur(enmm): 2,14
Masse(eng): 5,74
Forme: dite de la «fleure spagnole»
Couleur: or
Composition: alliage nordique



Diamètre(enmm): 19,75
Épaisseur(enmm): 1,93
Masse(eng): 4,10
Forme: ronde
Couleur: or
Composition: alliage nordique



Diamètre(enmm): 21,25
Épaisseur(enmm): 1,67
Masse(eng): 3,92
Forme: ronde
Couleur: cuivrée
Composition: acier cuivré



Diamètre(enmm): 18,75
Épaisseur(enmm): 1,67
Masse(eng): 3,06
Forme: ronde
Couleur: cuivrée
Composition: acier cuivré



Diamètre(enmm): 16,25
Épaisseur(enmm): 1,67
Masse(eng): 2,30
Forme: ronde

Couleur: cuivrée
Composition: aciercuivré

Annexe II.-Description des faces nationales des pièces en euros (2,1 euro, 50,20,10,5,2,1 cent)

► Pièces émises par les pays de l'Union européenne utilisant l'euro depuis 1999 et 2002

Allemagne



Autriche



Belgique



Espagne



Finlande



France



Grèce



Irlande



Italie



Luxembourg



Pays-Bas



Portugal



► Pièces mises par les autres États utilisant l'euro depuis 2002

Principauté de Monaco

La première série



La deuxième série



République de Saint-Marin



La Cité du Vatican

La première série



La deuxième série



Latroisièmesérie



► PiècesémisesparlesÉtatsdel'Unioneuropéenne utilisantl'eurodepuis2007

Slovénie



► PiècesémisesparlesÉtatsdel'Unioneuropéenne utilisantl'eurodepuis2008

Chypre



Malte



► PiècesémisesparlesÉtatsdel'Unioneuropéenne utilisantl'eurodepuis2009

Slovaquie



AnnexeIII.-Lesbilletseneuro



Format: 120x62mm
Couleur: gris
Stylearchitectural: classique



Format: 127x67mm
Couleur: rouge
Stylearchitectural: roman



Format: 133x72mm
Couleur: bleu
Stylearchitectural: gothique



Format: 140x77mm
Couleur: orange
Stylearchitectural: renaissance



Format: 147x82mm
Couleur: vert
Stylearchitectural: baroqueetrococo



Format: 153x82mm
Couleur: jaune
Stylearchitectural: architectureduXIX^esiècleutilisantleverreetl'acier



Format: 160x82mm
Couleur: violet
Stylearchitectural: architecturemoderneduXX^esiècle

